

Présentation à la CAAAQ, Rimouski, 29 mai 2007

Présentation

Le mémoire que je vous présente est le fruit des réflexions collectives de plusieurs groupes auxquels je participe à Saint-Germain-de-Kamouraska mais aussi au niveau national, tels que l'Union des citoyens du Québec, un Collectif de réflexion sur l'avenir de l'agriculture, une Coalition pour un Québec des régions, et de nombreuses rencontres suite à mon engagement à l'Union paysanne et à mes publications sur l'agriculture et l'occupation du territoire régional.

On m'a permis cette présentation supplémentaire vu l'impossibilité de m'inscrire aux audiences nationales. Je m'en tiendrai donc aux considérations d'ordre général.

Constat de base et nécessité d'un virage

Le virage pris par notre agriculture dans les années 90 vers la production de masse pour conquérir les grands marchés est un échec. L'agriculture du Québec, pour des raisons d'échelle, de climat, de standards sociaux et de taux de change, n'est plus en mesure dans la plupart des cas de concurrencer les produits alimentaires de base en provenance des pays d'Asie, d'Amérique latine et des Etats-Unis. Nos produits reculent non seulement sur les marchés extérieurs mais également sur nos marchés intérieurs au détriment de nos agriculteurs, de nos usines de transformation et des attentes des consommateurs.

Pour plusieurs, la solution est dans une fuite en avant : devenir encore plus gros et abandonner ceux qui ne peuvent survivre dans la course. Si on les écoute, notre agriculture et notre alimentation vont basculer rapidement entre les mains des intégrateurs et des géants de l'alimentation avec comme résultat la détérioration rapide de notre alimentation, de la santé publique, de l'environnement, des milieux ruraux et des économies régionales. Ce sera à brève échéance la disparition de notre agriculture nationale, régionale et locale.

La solution nous semblent plutôt d'effectuer un virage majeur avant qu'il ne soit trop tard pour réorienter notre agriculture publique vers une agriculture de proximité et de plus-value. Quant à l'agriculture industrielle et commerciale de production de masse, il faudra, comme les autres industries de marché, qu'elle ajuste ses modèles de production et de financement à la concurrence à l'intérieur de programmes différents des programmes généraux destinés à la filière de proximité s'inspirant des politiques générales destinées à l'industrie et à l'exportation.

Redéfinir les objectifs de notre modèle public d'agriculture

Ce choix doit s'exprimer dans une définition des finalités de l'agriculture québécoise de l'avenir, et ces finalités doivent être inscrites dans nos lois constitutives et guider une réforme des politiques et des programmes actuels. Nous suggérons 5 finalités qui donnent la priorité à une agriculture alimentaire, locale, écologique et sociale tout en laissant la place à une agriculture d'affaires et d'exportation à l'intérieur des règles du commerce équitable et du développement durable. Sortir donc d'un modèle unique.

Recommandation 1: redéfinir les finalités de notre agriculture

Redéfinir les finalités de notre agriculture en fonction de la souveraineté alimentaire et des fonctions sociales de notre agriculture, et inscrire ces priorités dans la loi du Ministère de l'agriculture de façon à ce qu'elles servent de guide pour les politiques et les institutions agricoles.

Recommandation 2 : privilégier un modèle public d'agriculture

Définir un modèle public d'agriculture de proximité (alimentaire, écologique, sociale et multifonctionnelle) , au moyen d'un cahier de charges qui module le soutien et la rémunération sociale des agriculteurs en fonction de la taille, du statut et des pratiques de la ferme et de façon à lui assurer un revenu familial décent.

Une réforme des politiques agricoles

Le changement de finalités et de modèle public dans notre agriculture doit se traduire par une réforme du régime et des politiques agricoles (Lois, institutions et programmes).

1. La mise en marché collective (Rec.3-6)

Démocratiser et adapter la gestion de l'offre
Restreindre la gestion de l'offre aux ventes commerciales en vrac
Réformer la Régie des marchés
Décréter une Commission royale d'enquête sur la gestion du plan
conjoint des producteurs acéricoles.

2. Le financement agricole

Le financement actuel est basé sur les volumes de production et favorise les gros. Il conduit à la destruction de toute agriculture familiale et locale.

Les paiements directs moyens (727 millions) constituent plus de 50% des bénéfices nets moyens, et il faut ajouter le double en services. 32% des plus grosses fermes (250,000\$+) s'accaparent 75% des paiements directs; à l'inverse, les petites fermes (100,000\$-), qui totalisent 45% des fermes, doivent se contenter de 10% des paiements directs et plus de 25% d'entre elles ne font aucun profit.

Les réformes indispensables (Rec. 7-10)

Reprendre le contrôle de la Financière agricole
Réorienter tous les programmes de financement en fonction des nouvelles finalités et du modèle de ferme privilégié.
Soutenir l'agriculture de proximité par un financement conditionnel au statut, à la taille et aux pratiques de la ferme, ayant valeur de rémunération sociale.
Soutenir l'agriculture biologique
Soutenir l'agriculture industrielle par des programmes ciblés

3. Zonage agricole et aménagement du territoire

En dehors de l'UPA, il y a un large consensus à l'effet que la gestion du zonage agricole doit tenir compte davantage du dépeuplement, de la multifonctionnalité du monde rural actuel, de l'accessibilité des terres pour des projets agricoles de proximité. À quoi sert de préserver les terres agricoles si c'est pour les livrer sans conditions aux grands intégrateurs industriels?

Recommandation 11 : modifier la gestion du zonage agricole

Modifier la loi, particulièrement les articles 28, 29, 31.1, 40, 59 et 61.1, de façon à permettre aux gouvernements locaux d'assurer la diversification et la cohabitation des usages nécessaires à la revitalisation des milieux ruraux et une politique intégrée d'aménagement et d'occupation du territoire, en tenant compte des particularités de leur territoire. Pour ce faire, il est nécessaire d'accorder aux MRC, dans l'optique d'une décentralisation territoriale, un premier niveau de décision dans la planification de la zone agricole sur son territoire et la gestion des demandes la concernant.

Recommandation 12 : remplacer les Comités consultatifs agricoles (CCA)

Les pouvoirs accordés aux comités consultatifs agricoles dans la loi du zonage et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne correspondent plus à la composition des communautés rurales modernes et doivent être transférés à un comité d'aménagement élargi, plus représentatif de la population actuelle et non contrôlé par l'UPA.

4. **Représentation des producteurs**

Le monopole syndical établi en 1972 pour unifier le pouvoir des agriculteurs a visiblement plusieurs effets pervers :

- il déroge au principe général dans tous les syndicats du droit de cotiser au syndicat de son choix;
- il a engendré un modèle unique d'agriculture et rendu très difficile la diversification et les débats nécessaires;
- il a engendré un pouvoir démesuré du syndicat unique à tous les niveaux de décision qui touchent l'agriculture, l'alimentation et la société rurale.

Recommandation 13 : assurer une représentation démocratique et équitable des agriculteurs

Pour rétablir la juridiction du Gouvernement sur les politiques agricoles et la représentation démocratique des divers groupes d'agriculteurs, il est nécessaire de rétablir la liberté d'association, à tout le moins le droit des différents groupes d'agriculteurs d'être représentés, selon leurs intérêts, par des associations légales et représentatives de leur choix, dans toutes les instances publiques : comités consultatifs, plans conjoints, Financière, organismes de recherche et développement, comités de bassin versant, MRC, etc.). Dans ce contexte, il serait normal que les agriculteurs cotisent uniquement à l'association dont ils sont membres et qui les représentent.

Recommandation 14 : abolir le statut privilégié de l'UPA en milieu rural.

Les privilèges et le statut privilégié accordé à l'UPA et aux agriculteurs dans les institutions de gouvernance et d'aménagement en milieu rural doivent être abolis au profit de mécanismes démocratiques et citoyens élargis correspondant à la composition des nouvelles communautés rurales et disposant des moyens nécessaires pour leur assurer une participation à part entière.

5. Sécurité alimentaire

Recommandation 15 : réviser les normes d'innocuité des aliments

Les critères d'innocuité et d'étiquetage des aliments doivent être révisés en fonction du principe de précaution face aux risques que comportent un grand nombre de pratiques industrielles et d'intrants chimiques et pharmaceutiques à risque, plus particulièrement la présence d'OGM dans l'alimentation des animaux et des produits de consommation.

Recommandation 16 : prévoir des normes sanitaires appropriées à chaque filière

Les normes sanitaires exigées pour les productions artisanales doivent être distinctes de celles exigées des productions industrielles et tenir compte des risques différents et des conditions particulières qui caractérisent les productions artisanales à petit volume.

6. Encadrer et soutenir la production d'appellation

7. Agroenvironnement

Recommandation 18 : revoir la réglementation agro-environnementale

Le réglementation agroenvironnementale actuelle concernant l'usage des pesticides, des OGM, la gestion des fumiers, la norme phosphore ferme par ferme, le drainage souterrain, la protection des bandes riveraines, la gestion des bassins versants, la disposition des animaux morts est insuffisante pour garantir la protection des cours d'eau, des puits, des nappes phréatiques, de la capacité de support des sols et du milieu, de la bio-diversité et de la santé publique, et elle doit donc être révisée en entier.

8. Réseaux de distribution et de mise en marché

Recommandation 19 : créer une filière québécoise de distribution de proximité

Parallèlement à la filière des chaînes alimentaires apatrides, soutenir la mise en place d'une filière de transformation et de mise en marché de proximité exclusivement québécoise, allant de la vente à la ferme à une chaîne d'épicerie québécoise, en passant par les marchés publics, les ateliers d'artisans et des structures d'exportation des produits d'appellation.

9. Démocratiser les services-conseil, la formation, la recherche et le Développement

10. La relève

Recommandation 21 : assurer l'avenir de la relève agricole

L'avenir de la relève agricole exige, outre des réformes substantielles dans la gestion des quotas, du zonage agricole, du crédit agricole, du soutien aux fermes de proximité et à la mise en marché des nouveaux produits, la constitution d'une banque de terres publiques destinées à des contrats de métayage.

11. Fiscalité agricole

Recommandation 22 : soutenir la fiscalité agricole

Le remboursement des taxes foncières doit demeurer un programme de Soutien agricole réservé aux fermes admissibles au régime public privilégié

12. Réseau de fermes spécialisées.

Recommandation 23 : créer un réseau de fermes spécialisées : forestières, acéricoles, pédagogiques, agrotouristiques, etc.

Dans le but de favoriser la multiplication et la diversification des fermes familiales à dimension humaines, en lien avec les secteurs concernés, mettre sur pied un modèle de ferme forestière et acéricoles ou même pédagogiques ou agrotouristiques, capables d'assurer un revenu familial décent.

Conclusion

Une agriculture pour nous, une agriculture alimentaire, écologique et sociale

En somme, le choix est assez simple et les réformes à effectuer en découlent clairement.

Ou on laisse aller les choses, et l'essentiel de notre agriculture va passer entre les mains d'intégrateurs qui gèrent l'alimentation comme un immense marché planétaire, avec comme conséquence la disparition des fermes autonomes; ou on réoriente nos politiques et nos programmes de soutien financier pour privilégier les fermes autonomes, diversifiées, multifonctionnelles, écologiques, intégrées à leur milieu et transmissibles, et on assistera à une renaissance agricole, alimentaire et rurale sans précédent.

Pour cela, il faut que l'État redéfinisse clairement les finalités de notre agriculture et reprenne résolument le contrôle de ses politiques agricoles. Tout comme pour la forêt ou les autres ressources naturelles, l'agriculture québécoise, malgré son importance collective au plan de la santé, de la culture, de l'environnement et de l'occupation du territoire, est actuellement sous contrôle complet de monopoles corporatifs, les grandes firmes agroalimentaires et le monopole syndical de l'UPA. Le Ministère de l'agriculture doit redevenir le ministère de l'agriculture des Québécois et non des agriculteurs et de l'UPA. L'État doit pouvoir inscrire dans ses politiques et ses budgets en agriculture les finalités alimentaires, écologiques et sociales qu'il aura assigné à l'agriculture, particulièrement les finalités du développement des régions périphériques et du maintien de l'occupation dynamique du territoire.